Nicaragua : la loi des compagnies bananières

A Ciudad Nemagon vivent des centaines de personnes malades à cause d'un puissant pesticide du même nom, qui tue non seulement les nématodes de la banane mais aussi les personnes. Ce produit a été utilisé abondamment par des entreprises bananières états-uniennes au Nicaragua et dans d'autres pays, même après avoir été interdit aux Etats-Unis quand ses effets cancérigènes ont été prouvés.

Les puissantes transnationales qui l'ont fabriqué et utilisé font pression pour que, dans le cadre de l'accord de libre-échange. entre les Etats-Unis et l'Amérique Centrale (TLCCA, sigles en espagnol), les plaintes de plus de vingt mille paysans malades soient oubliées.

En 1984, le Nicaragua a porté devant le Tribunal international de justice de La Haye une affaire dans laquelle il dénonçait les agressions constantes qu'il subissait de la part des Etats-Unis. Pour les sandinistes, qui étaient entrés triomphalement dans Managua depuis à peine cinq ans , la victoire de la révolution n'a pas été la fin de la guerre mais le début de nouvelles agressions financées et dirigées depuis Washington. Pour les Nicaraguayens, ces années-là ont été des années difficiles qui ont coûté la vie à plus de quarante mille personnes.

Devant les nombreuses preuves présentées, le Tribunal international a condamné les Etats-Unis en 1987 pour la destruction de vies et de biens du gouvernement et du peuple nicaraguayen. Le jugement ordonnait le paiement d'une indemnisation évaluée à 17 milliards de dollars. Washington rejeta le jugement et ne reconnut plus la juridiction du Tribunal. Washington obligea ensuite le Nicaragua à retirer sa plainte et mit son veto sur deux résolutions à l'initiative du pays centraméricain qui appelaient les pays membres à respecter la légalité internationale.
Pour les Nicaraguayens malades, la justice n'est jamais venue.

Suite de l'article : http://www.radiochango.net

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 3 décembre 2005
Consultable en ligne : http://archives.cafeduweb.com/lire/5894-nicaragua-loi-compagnies-bananieres.html